

PROCÈS-VERBAL

Séance du 9 juin 2025

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce neuvième jour du mois de juin deux mille vingt-cinq à dix-sept heures quatre minutes, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : la mairesse suppléante, Isabelle Demers et les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du président du conseil Michel Patry.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, et Caroline Asselin, greffière adjointe et assistante-greffière.

CV2628

Ouverture de la séance

Le président du conseil confirme le quorum et déclare la séance ouverte.

CV2629

Mot de bienvenue du président du conseil

Le président du conseil prend la parole.

CV2630

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 9 juin 2025, par l'ajout des affaires suivantes :

Calendrier modifié des séances ordinaires du comité exécutif pour l'année 2025

Document d'aide à la décision [GRE-2025-034](#)

Calendrier modifié des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2025

Document d'aide à la décision [GRE-2025-035-R1](#)

Modification de la date du prononcé de la décision relatif à la demande de démolition de l'immeuble situé au 32, avenue Bégin (lot 2 433 355 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [GRE-2025-037](#)

Contrat d'union, visant à définir les rôles et responsabilités à l'égard de l'octroi d'un contrat à un tiers, pour l'utilisation du progiciel de gestion intégré Unit 4 Business World, à intervenir avec la Ville de Sherbrooke et la Ville de Gatineau

Document d'aide à la décision [APP-2025-050](#)

Adoptée à l'unanimité

CV2631

Période d'intervention du maire

La mairesse suppléante prend la parole.

CV2632

Félicitations à Chantier Davie Canada pour son 200^e anniversaire et le lancement officiel de ses travaux de modernisation

ATTENDU QUE le Chantier Davie Canada, fondé en 1825, célèbre en 2025 son bicentenaire, marquant 200 ans de contribution exceptionnelle à l'industrie maritime canadienne et à l'économie de la Ville de Lévis;

ATTENDU QUE le Chantier Davie, aujourd'hui le plus important chantier naval au pays, joue un rôle de premier plan dans le développement de l'industrie navale et représente un atout stratégique pour la région de la Capitale-Nationale;

ATTENDU QUE le 7 juin 2025, une pelletée de terre officielle a marqué le début des travaux de modernisation du Chantier, projet structurant qui assurera le maintien et la croissance des activités du site pour les décennies à venir;

ATTENDU QUE ces travaux permettront la création de nombreux emplois de qualité et auront des retombées économiques positives pour Lévis et sa région;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis souhaite réaffirmer son engagement à accompagner ce développement porteur et à soutenir l'innovation, la formation et l'essor des entreprises de cette filière stratégique ;

En conséquence

Il est proposé par la mairesse suppléante Isabelle Demers
Appuyé à l'unanimité

Que le conseil municipal de la Ville de Lévis adresse ses plus sincères félicitations au Chantier Davie Canada à l'occasion de son 200^e anniversaire et du lancement de ses travaux de modernisation.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à la direction du Chantier Davie Canada.

Adopté à l'unanimité

CV2633

Condoléances aux membres de la famille de Roger Forgues

Il est proposé par la mairesse suppléante Isabelle Demers
Appuyé à l'unanimité

D'offrir les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille et aux proches de Roger Forgues, employé de la Ville, à la suite de son décès, à l'âge de 57 ans.

Adoptée à l'unanimité

CV2634

Période de questions pour les personnes présentes

Environ 36 personnes assistent à la séance. 6 personnes prennent la parole.

Monsieur Jérôme Patry dépose une liasse de documents concernant une demande d'accès à l'information qu'il a transmise à la Ville de Lévis.

Le président du conseil et les personnes qu'il désigne répondent aux questions.

CV2635

Période de questions transmises électroniquement

Une question a été transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville et a été répondue pendant la période de questions précédente.

CV2636

Approbation du procès-verbal du conseil de la Ville de la séance du 26 mai 2025.

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la Ville tenue le 26 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV2637

Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la séance du 20 mai 2025

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 20 mai est déposé.

CV2638

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025 et des listes des crédits additionnels pour la même période

Document d'aide à la décision [FIN-2025-032](#)

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025 et les listes de crédits additionnels pour la même période sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CV2639

Établissement du bureau de la Trésorière ou du Trésorier de la Ville

Document d'aide à la décision [FIN-2025-027](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2223;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'établir le bureau du Trésorier ou de la Trésorière au 1300, boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald).

Adoptée à l'unanimité

CV2640

Politique sur la prévention et le contrôle du harcèlement psychologique et sexuel

Document d'aide à la décision [GCH-2025-027](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2224;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'adopter la version actualisée de la politique de prévention et contrôle du harcèlement psychologique et sexuel, telle que jointe à la fiche de prise de décision GCH-2025-027.

Adoptée à l'unanimité

CV2641

Ajustement structurel à la Direction de l’approvisionnement et besoins de main-d’œuvre à cette direction

Document d’aide à la décision [GCH-2025-005-R3](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2244;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D’autoriser les ajustements à la structure administrative de la Direction de l’approvisionnement, tels que précisés à la fiche de prise de décision GCH-2025-005-R3, et d’autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder aux mouvements de main-d’œuvre requis présentés à cette fiche de prise de décision, de même qu’à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d’œuvre.

Adoptée à l’unanimité

CV2642

Renouvellement de la convention collective des pompières et pompiers et lettre d’entente numéro 2025-01 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 7196

Document d’aide à la décision [GCH-2025-042](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2245;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De renouveler la convention collective des pompières et pompiers à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 7196, et d’approuver la lettre d’entente numéro 2025-01, telle que jointe à la fiche de prise de décision GCH-2025-042, et d’autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

CV2643

Renouvellement de la convention collective des policières et policiers à intervenir avec la Fraternité des policiers de la Ville de Lévis

Document d’aide à la décision [GCH-2025-043](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2246;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

De renouveler la convention collective des policières et policiers à intervenir avec la Fraternité des policiers de la Ville de Lévis, telle que jointe à la fiche de prise de décision GCH-2025-043, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2644

Financement de la dépense relative aux cours d'eau

Document d'aide à la décision [ENV-2025-022](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2226;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'affecter un montant maximum de 144 500 \$, provenant de la réserve financière aux cours d'eau pour le financement de la dépense relative aux cours d'eau, tel que précisé à la fiche de prise de décision ENV-2025-022.

De financer la dépense relative aux cours d'eau, au montant maximum de 348 449 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV2645

Résolution d'intention relative à la révision du schéma d'aménagement et de développement en concordance aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire et au plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-054](#)

ATTENDU QUE les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) adoptées par le gouvernement du Québec sont en vigueur depuis le 1er décembre 2024;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec adoptait un second projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé le 21 novembre 2024;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé de la Communauté métropolitaine de Québec est prévue au plus tard en 2026;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2229;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'exprimer son intention d'adopter prochainement un règlement visant la révision du Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement et d'en informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que les organismes partenaires de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV2646

Avenant 1 à l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 à intervenir avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et le ministre de l'Emploi et autres partenaires

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-056](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2230;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De conclure l'avenant 1 à l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 à intervenir avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et le ministre de l'Emploi et autres partenaires, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-056, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2647

Entente de collaboration à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant la préparation des plans et devis pour le remplacement du pont Larochelle (structure P-03972) sur la route 171, le réaménagement des approches de la structure et le réaménagement de la route 116, entre les rues Saint-Étienne de Lauzon et Denis-Garon, à Lévis

Document d'aide à la décision [TMD-2025-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2209;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

De conclure l'entente de collaboration à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, concernant la préparation des plans et devis pour le remplacement de la structure P-03972 sur la route 171, le réaménagement des approches de la structure et le réaménagement de la route 116, entre les rues Saint-Étienne-de-Lauzon et Denis-Garon, à Lévis, telle que jointe à la fiche de prise de décision TMD-2025-013, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2648

Régularisation du titre de propriété de l'assiette de la rue Bernier (lot 2 223 364 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-020](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2232;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'identifier l'assiette de la rue Bernier (secteur Lévis), correspondant au lot 2 223 364 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur les plans annexés à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-020, et d'autoriser la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au Registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette rue.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil Ann Jeffrey quitte son siège à 17h45

CV2649

Attribution du contrat relatif à la fourniture et la livraison de carburant en vrac et d'huile à chauffage

Document d'aide à la décision [APP-2025-041-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2251;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'attribuer le contrat relatif à la fourniture et la livraison de carburant en vrac et d'huile à chauffage (appel d'offres 2025-50-43), à Harnois énergies inc., pour

une dépense estimée à 12 485 838 \$ (incluant la taxe sur le carburant et la taxe d'accise), avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV2650

Détermination de la date de l'audition de la révision des décisions du comité de démolition autorisant la démolition des immeubles situés au 3156, route des Rivières (moulin et maison) (lot 2 848 373 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et fixation de la date du prononcé de la décision dans le cadre des demandes de révision

Document d'aide à la décision [GRE-2025-033](#)

ATTENDU la demande de démolition des immeubles situés au 3156, route des Rivières (moulin et maison) (lot 2 848 373 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon);

ATTENDU les décisions du comité de démolition rendues le 8 avril 2025 autorisant la demande de démolition ;

ATTENDU les arguments présentés par le requérant et les personnes qui ont déposé des demandes de révision dans le cadre de cette demande de révision;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2249;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De fixer au 7 juillet 2025, à 17h, la date d'audition de la révision des décisions du comité de démolition rendues le 8 avril 2025 autorisant la demande de démolition des immeubles situés au 3156, route des Rivières (moulin et maison) (lot 2 848 373 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon).

De fixer au 25 août 2025, au cours d'une séance ordinaire du conseil de la Ville, le prononcé de la décision dans le cadre de la demande de révision des décisions du comité de démolition.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil Ann Jeffrey reprend son siège à 17h47

CV2651

Autorisation d'un crédit additionnel et financement d'un véhicule de remplacement

Document d'aide à la décision [DEI-EM-2025-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2234;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'accorder un crédit additionnel équivalant au montant reçu de l'assureur pour la perte d'un véhicule (numéro d'unité 16-207), tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision DEI-EM-2025-002, et ce, pour une portion de la dépense relative au remplacement de ce véhicule.

De financer une partie de la dépense relative à l'acquisition d'un véhicule de remplacement, au montant maximum de 48 700 \$, à même la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance.

Adoptée à l'unanimité

CV2652

Financement de la dépense additionnelle relative au contrat de services intervenu avec Les sentiers la balade de Lévis, mandat relatif à l'augmentation d'occupation du pavillon du parc de la Rivière-Échemin et financement de la dépense relative à l'espace famille du Patro de Lévis
Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2235;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

Pour financer la dépense additionnelle relative au contrat de services intervenu avec Les sentiers la balade de Lévis, d'affecter un montant maximum de 72 000 \$ provenant de la réserve financière du comité des services de proximité pour l'année 2025, tel que précisé à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-011, et conséquemment, d'autoriser le Service des sports et de plein de la Direction de la vie communautaire à ajouter un montant de 72 000 \$ à son budget de fonctionnement à compter de 2026 et pour la durée de ce contrat.

De mandater la Direction de la vie communautaire afin d'analyser les possibilités d'augmenter l'occupation du pavillon du parc de la Rivière-Échemin et à rendre cet espace disponible à la location ou la réservation, dans la mesure du possible et des disponibilités du bâtiment.

D'affecter un montant maximum de 10 000 \$ provenant de la réserve du comité des services de proximité pour le financement de la dépense relative au nouvel aménagement de l'espace famille du Patro de Lévis pour l'année 2025, tel que précisé à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-011, aux conditions suivantes :

- confirmation de la réalisation du projet, du montage financier final et de l'échéancier de réalisation ;
- validation des pièces justificatives et des soumissions en lien avec les montants associés aux actions.

Adoptée à l'unanimité

CV2653

Entente de collaboration et de versement d'une aide financière à intervenir avec l'École du milieu de Lévis

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-020](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2250;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De conclure l'entente de collaboration et de versement d'une aide financière à intervenir avec l'École du milieu de Lévis pour la mise en place du projet de milieu de vie adressé aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, telle que jointe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-020, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2654

Avis de motion du Règlement RV3540 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la nouvelle zone L1597 à même les zones L1603 et H1614 et agrandissement de la zone H1599, dans le secteur du parc de la Rivière-Etchemin, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-041](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3540 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-041.

Ce règlement a pour objet de :

- créer la zone L1597 à même une partie des zones H1614 et L1603 et d'y prévoir les usages autorisés et les normes et spécifications applicables;
- agrandir la zone H1599 à même une partie de la zone L1603;
- attendu que le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement en vigueur interdit l'usage « Établissement de résidence principale », soit l'exploitation d'un établissement touristique où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place :
 - dans la zone H1614, la création de la zone L1597 à même une partie de la zone H1614 aura pour effet de retirer l'interdiction de l'exploitation d'un « Établissement de résidence principale » dans cette partie de zone;
 - dans la zone H1599, l'agrandissement de cette zone à même une

partie de la zone L1603 aura pour effet d'interdire l'exploitation d'un « Établissement de résidence principale » dans cette partie de zone.

CV2655

Adoption du Projet du Règlement RV3540 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la nouvelle zone L1597 à même les zones L1603 et H1614 et agrandissement de la zone H1599, dans le secteur du parc de la Rivière-Échemin, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-041](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2238 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV3540 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-041.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV2656

Avis de motion du Règlement RV3541 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M2177, retrait de la note concernant l'usage P104 et ajout des classes d'usages P102 et P106 dans la zone M2188, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-077](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3540 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-077.

Ce règlement a pour objet :

- d'agrandir la zone M2177 à même une partie de la zone M2188;
- de retirer, dans la zone M2188, l'exigence relative à la classe d'usages P104, religion (couvent, monastère, presbytère, église, temple, synagogue) limitant son exercice uniquement aux étages situés au-dessus du rez-de-chaussée;

- d'ajouter les classes d'usages P102, animation communautaire (maison des jeunes, centre communautaire, etc.), et P106, entraide humaine (banque alimentaire, ressource ou autre), dans la grille des spécifications de la zone M2188 et d'y prévoir les normes et spécifications afférentes.

CV2657

Adoption du Projet du règlement RV3541 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M2177, retrait de la note concernant l'usage P104 et ajout des classes d'usages P102 et P106 dans la zone M2188, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-077](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2243 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'adopter le Projet de règlement RV3541 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-077.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV2658

Adoption du Second projet de règlement RV3527 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (usages complémentaires aux usages agricoles)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-060](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2240 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV3527 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2468.

Adoptée à l'unanimité

CV2659

Adoption du Second projet de règlement RV3523 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages P1, service communautaire de proximité, dans la zone M0108, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-068](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2241 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Second projet de règlement RV3523 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2396.

Adoptée à l'unanimité

CV2660

Adoption du Règlement RV3536 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-016](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe et assistante-greffière mentionne que le Règlement RV3536 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie de la rue du Mont-Marie et sur le chemin de l'Anse-Gingras;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2196 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'adopter le Règlement RV3536 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-016.

Adoptée à l'unanimité

CV2661

Adoption du Règlement RV3537 modifiant le Règlement RV-2016-15-62 sur la circulation de certains types de véhicules hors route sur certains chemins publics

Document d'aide à la décision [TMD-2025-016](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe et assistante-greffière mentionne que le Règlement RV3537 modifiant le Règlement RV-2016-15-62 sur la circulation

de certains types de véhicules hors route sur certains chemins publics a pour objet de régir la circulation des motoneiges sur le chemin Demers;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2198;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV3537 modifiant le Règlement RV-2016-15-62 sur la circulation de certains types de véhicules hors route sur certains chemins publics, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-016.

Adoptée à l'unanimité

CV2662

Adoption du Règlement RV3538 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils

Document d'aide à la décision [TMD-2025-016](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe et assistante-greffière mentionne que le Règlement RV3538 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils a pour objet de régir la circulation des camions et des véhicules-outils dans les secteurs de Saint-Nicolas et de Lévis;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2200;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV3538 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-016.

Adoptée à l'unanimité

CV2663

Adoption du Règlement RV3519 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2208 à même une partie de la zone L2240, rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-049](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe et assistante-greffière mentionne que le Règlement RV3519 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone H2208 à même une partie de la zone L2240, de même qu'étant donné que le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement en vigueur interdit l'usage « établissement de résidence principale », soit l'exploitation d'un établissement touristique où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de

personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place dans la zone H2208, l'agrandissement de cette zone à même une partie de la zone L2240 aura pour effet d'interdire l'exploitation d'un « établissement de résidence principale » dans cette partie de zone;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2239;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV3519 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2470.

Adoptée à l'unanimité

CV2664

Calendrier modifié des séances ordinaires du comité exécutif pour l'année 2025 Document d'aide à la décision [GRE-2025-034](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2254;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'adopter le calendrier modifié des séances ordinaires du comité exécutif pour l'année 2025, tel que joint à la fiche de prise de décision GRE-2025-034.

Adoptée à l'unanimité

CV2665

Calendrier modifié des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2025

Document d'aide à la décision [GRE-2025-035-R1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2255;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Landry

D'adopter le calendrier modifié des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2025 aux dates et heures indiquées, tel que joint à la fiche de prise de décision GRE-2025-035-R1.

Adoptée à l'unanimité

CV2666

Modification de la date du prononcé de la décision relatif à la demande de démolition de l'immeuble situé au 32, avenue Bégin (lot 2 433 355 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [GRE-2025-037](#)

ATTENDU la demande de démolition de l'immeuble situé au 32, avenue Bégin (lot 2 433 355 du cadastre du Québec, secteur Lévis) ;

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 16 décembre 2024 ;

ATTENDU la tenue de l'audition de la demande de révision de la décision du comité de démolition lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 7 avril 2025;

ATTENDU les arguments présentés par le requérant et les personnes qui ont déposé des demandes de révision dans le cadre de cette demande de révision;

ATTENDU la résolution CV2299 fixant la date du prononcé de la décision au 23 juin 2025;

ATTENDU que le calendrier des séances du conseil de la Ville doit être modifié;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2256;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De modifier la date du prononcé de la décision dans le cadre de la demande de révision de la décision du comité de démolition de l'immeuble situé au 32, avenue Bégin (lot 2 433 355 du cadastre du Québec, secteur Lévis) à la séance ordinaire du conseil de la Ville du 19 juin 2025, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision GRE-2025-037.

Adoptée à l'unanimité

CV2667

Contrat d'union, visant à définir les rôles et responsabilités à l'égard de l'octroi d'un contrat à un tiers, pour l'utilisation du progiciel de gestion intégré Unit 4 Business World, à intervenir avec la Ville de Sherbrooke et la Ville de Gatineau

Document d'aide à la décision [APP-2025-050](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2257;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure le contrat d’union, visant à définir les rôles et responsabilités à l’égard de l’octroi d’un contrat à un tiers, pour l’utilisation du progiciel de gestion intégré Unit 4 Business World, à intervenir avec la Ville de Sherbrooke et la Ville de Gatineau, tel que joint à la fiche de prise de décision APP-2025-050, et d’autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

CV2668

Période d’intervention du maire

La mairesse suppléante ne prend pas la parole.

CV2669

Période d’intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV2670

Félicitations au regroupement pour la mise en valeur du secteur de la rue Saint-Laurent et au Filon

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé à l’unanimité

De féliciter le regroupement pour la mise en valeur du secteur de la rue Saint-Laurent et Le Filon pour l’excellence dans l’organisation et la tenue de l’activité du nettoyage des berges 2025, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV2671

Félicitations à la Direction des communications et de l’interaction citoyenne

Il est proposé par le membre du conseil Brigitte Duchesneau
Appuyé à l’unanimité

De féliciter les membres de l’équipe de la Direction des communications et de l’interaction citoyennes pour avoir remporté la Plume d’excellence Argent au Gala des Plumes d’excellence de l’Association des communicateurs municipaux du Québec, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV2672

Félicitations comité organisateur du Défi Entreprises 2025

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé à l’unanimité

De féliciter le comité organisateur du Défi Entreprises 2025 et les 130 employés qui y ont participé, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV2673

Remerciements à GénIAL Productions pour la captation vidéo des séances du conseil de la Ville de Lévis

Il est proposé par le membre du conseil Michel Patry
Appuyé à l’unanimité

De remercier à GénIAL Productions pour l’excellence des services offerts pendant les trois dernières années.

Adoptée à l’unanimité

CV2674

Période d’intervention du maire

La mairesse suppléante prend la parole

CV2675

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 h 36, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Isabelle Demers, mairesse suppléante

Caroline Asselin, greffière adjointe et assistante-greffière

Michel Patry, président du conseil